



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°324 DU 27 JUIN AU 3 JUILLET 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 4 personnes tuées et retrouvées cadavres, 1 victime de VSBG, 5 personnes torturées et 1 arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figure 1 nouveau-né tué et 1 femme torturée.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires et à la gouvernance ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. GOUVERNANCE

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.1.3. DES CAS D'INFANTICIDE</i>	3
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE</i>	3
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	4
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	4
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	4
<i>II. GOUVERNANCE</i>	5
<i>III. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	5
<i>IV. CONCLUSION</i>	6

SIGLES ET ABREVIATIONS

BUCECO	: <i>Burundi Cement Company</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juin 2022 indique qu'en date du 15 juin 2022, vers 6 heures du matin, en face de l'usine BU-CECO, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie de Tharcisse Kubwimana, âgé de 40 ans, commerçant, natif de la colline et commune Kabarore, province Kayanza, a été retrouvé par des agriculteurs qui se rendaient aux champs. Son identification a été facilitée par une carte nationale d'identité qui était dans ses habits. Ces agriculteurs

ont alerté des militaires d'une position proche du lieu de l'incident et l'administration avant que ce corps soit acheminé à la morgue de l'hôpital de Cibitoke. Selon des sources sur place, la victime avait été décapitée et la tête avait été emportée. Selon les mêmes sources, Tharcisse a été arrêté en date du 12 juin 2022, vers 17 heures, sur la colline et zone Ndora, commune Bukinanyana de la même province par Ahmed Nabil, responsable provincial du SNR à Cibitoke accompagné par des membres de la milice Imbonerakure et il avait été conduit vers une destination inconnue.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvé en commune Muhuta, province Rumonge

En date du 28 juin 2022, au bord du lac Tanganyika, sous un rocher, sur la colline Gasange, commune Muhuta, province Rumonge, un corps sans vie en décomposition d'une jeune fille non identifiée, âgée de 20 ans, a été retrouvé par des enfants qui étaient à la recherche d'argile pour des travaux pratiques de l'école. Selon des sources sur place, ce corps présentait des blessures au niveau de la bouche et les yeux étaient crevés par des poissons. Selon les mêmes sources, ces enfants ont alerté l'administration qui à son tour, a informé le cas à la

police. Pascal Ntakirutimana, originaire de la colline Gonzi, commune Mutambu, province Bujumbururural et Jimmy Junior Ndayishimiye, originaire de Gasenyi, commune Buganda de la province Cibitoke, tous sorciers et louant une maison à 50 mètres du lieu où se trouvait ce corps ont été arrêtés pour des raisons d'enquête. Le corps a été transporté à bord d'un véhicule de la commune Muhuta vers une destination non précisée, sur l'ordre de l'administrateur de cette commune, Domithile Ntunzwenimana.

I.1.3. DES CAS D'INFANTICIDE

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 28 juin 2022, vers 15 heures, sur la colline et commune Rusaka, province Mwaro, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé. Selon des sources sur place, ce corps sans vie avait été jeté par Jeanine Ndayishimiye, veuve ; après l'avoir mis au monde à son domicile. Jeanine a été soupçonnée par

d'autres femmes quand elle est allée acheter de la bière locale juste après l'incident et lui ont posé des questions en rapport avec sa grossesse. Selon les mêmes sources, ces femmes ont alerté le chef de colline qui à son tour a transmis l'information à l'administrateur et elle a été forcée de montrer où elle avait enterré l'enfant avant de la conduire à Gatara, au cachot du parquet de Mwaro.

I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE

Un corps sans vie d'un membre de la milice Imbonerakure retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 29 juin 2022, très tôt le matin, sur la colline Munyika I, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie de Niyirera, membre de la milice Imbonerakure, a été retrouvé par des habi-

tants, en face du canal d'irrigation. Selon des sources sur place, Niyirera qui était accompagné par cinq de ses amis avait été capturé et tué dans la nuit du 28 au 29 juin 2020 par des habitants de la localité qui montaient la garde. Selon les mêmes sources, dans cette localité, il y avait une bande des membres de la milice Imbonerakure qui volaient

dans des ménages et dans des champs de cultures. Rugombo a confirmé les faits et a indiqué qu'il s'agit de la justice populaire.

I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 30 juin 2022, vers 22 heures, sur la colline Kigarama, commune Butaganzwa, province Kayanza, Suavis Nduwimana, âgée de 42 ans, a été battue à coups de poing et de pied au niveau de la tête et du ventre par son mari Roger Ndereyimana, âgé de 53 ans. Selon des sources sur place, cette

femme qui avait une grossesse de quatre mois a avorté suite à ces coups. La victime était en train de conseiller son mari à ne pas gaspiller la récolte du haricot en le vendant pour s'enivrer et courtiser d'autres femmes. Selon les mêmes sources, le lendemain, la victime a été évacuée à l'hôpital Musema pour des soins médicaux mais le présumé auteur n'a pas été arrêté du fait que l'affaire a été arrangée à l'amiable par sa famille et celle de son mari.

I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Cinq personnes dont trois membres du parti CNL torturées en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juin 2022 indique qu'en date du 26 juin 2022, sur la colline Gasenga, zone Bigina, commune Kayogoro, province Makamba, quatre membres d'une même famille dont Ernest Habonimana, son frère Egide Niyukuri et Libérathe Kibinakanwa, une vieille femme, âgée de 80 ans et leur visiteur prénommé Claude, originaire de la colline Nyakazi, ont été tabassés par un groupe de jeunes Imbonerakure dirigé par un prénommé Erasme représentant des jeunes Imbonerakure sur la colline Gasenga, Sadock Kwizera, Havyarimana et d'autres. Parmi ces victimes figurent trois membres du parti CNL dont

Claude. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont arrêté Claude et l'ont conduit dans la famille qui l'avait hébergé en l'accusant qu'il n'avait pas de la carte nationale d'identité. Ils ont battu tous les membres de cette famille dont deux garçons ont été blessés au niveau de la tête lorsqu'ils portaient secours à leur père qu'ils avaient ligoté. La situation s'est apaisée grâce à l'intervention du chef de cette colline, Apollinaire Hatungimana qui est parti avec le visiteur. La famille attaquée a porté plainte auprès de l'OPJ du poste de police de Gatwe contre ces Imbonerakure mais cet OPJ a refusé de les recevoir. Selon les proches de cette famille, les infirmiers du CDS «Bungabunga Ubuzima» de Gatwe ont eux aussi refusé de les soigner arguant qu'ils n'avaient pas de frais de caution.

I.3. DU DROIT A LA LIBERTE

I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 27 juin 2022, vers 8 heures, sur la colline 13^{ème} transversale Maramvya, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Juvénal Ntamarerero, membre du parti CNL, originaire de la province Cibitoke, résident sur cette colline, a été arrêté par Gaston Singora, chef de cette zone. Selon des sources sur place, sur cette même

transversale, la victime a été embarquée et conduite au cachot du SNR situé tout près de la cathédrale Regina Mundi, zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, par Salvator Ihorihoze, responsable du SNR en province Bujumbura rural, à bord de son véhicule. Selon les mêmes sources, la victime a été accusée d'avoir participé à Cibitoke à la célébration du troisième anniversaire du parti CNL dont les festivités ont été rehaussées par Honorable Agathon Rwaswa, Représentant légal dudit parti.

II. GOUVERNANCE

De la spéculation dans la vente du carburant en province Kirundo

En date du 30 juin 2022, en province Kirundo, Zéphirin Ndabarushimana, directeur du Lycée Technique de Kirundo, secrétaire communal du parti CNDD-FDD à Kirundo a vendu 6 bidons d'essence équivalant à 120 litres d'essence pour 4 500 fbu par le litre alors qu'il venait de les acheter à la station chez Khalfan à 3314 fbu par le litre. Selon des sources sur place, Zéphirin Ndabarushimana a été servi devant ceux qui venaient de passer plus de deux jours à attendre d'être mais en vain. Ce responsable n'avait ni un véhicule ni une moto. Selon les mêmes sources, certaines autorités de la localité qui abusent de leur autorité sont servies en carburant devant les autres après être facilitées par la police et elles vendent par après le carburant reçu à des prix exorbitants.

III. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Une permanence du parti CNL brûlée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 juin 2022 indique qu'en date du 26 juin 2022, sur la colline Nyamugari, zone Muhwazi, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, une permanence du parti CNL a été brûlée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, Joachim Misago, chef de zone Muhwazi a été pointé du doigt par des habitants de la localité d'être derrière ce crime car ce responsable administratif avait été vu la veille de l'incendie en train de prendre des images de ladite maison, accompagné par trois membres de la milice Imbonerakure.

Une permanence du parti CNL brûlée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

En date du 27 juin 2022, sur la colline Nyaruganda, zone Muhwazi, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, une permanence du parti CNL située sur cette colline a été brûlée par des gens non identifiés. Les militants dudit parti dans cette localité ont exploré cette intolérance politique.

Défilé des membres de la milice Imbonerakure en provinces Karuzi, Kirundo et Muyinga

En date du 1er Juillet 2022, lors de la célébration du 60^{ème} anniversaire de l'indépendance du Burundi, des membres de la milice Imbonerakure se sont distingués en participant au défilé dans certaines provinces. Il s'agit notamment de la province Karuzi où les 3/4 du temps des festivités ont été consacrées

Saisie de trois litres d'essence et de mazout en commune et province Rumonge

En date du 30 juin 2022, le matin, à la 3ème avenue, quartier Swahili du centre urbain, commune et province Rumonge, deux cent litres d'essence et cent litres de mazout contenus dans des bidons ont été saisis lors d'une fouille perquisition dans un ménage d'une commerçante, par des policiers. Selon Lt Colonel de Police, Jean Baptiste Bigirumuremyi, Commissaire Provincial de police à Rumonge, cette femme vendeuse de ce carburant a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat communal de police à Rumonge pour des raisons d'enquête. Selon les mêmes sources, en date du 28 juin 2022, vers 20 heures, des militaires opérant à Minago avaient saisi également 1300 litres d'essence en provenance de la ville de Bujumbura à bord de 2 véhicules de type probox et ce carburant avait été remis à la police en date du 29 juin 2022.

au défilé des membres de la milice Imbonerakure. Selon les mêmes sources, parmi eux, il y avait ceux qui portaient des bottines militaires.

En province Muyinga, des membres de la milice Imbonerakure portaient des uniformes rouges et leurs avaient des postes radio Motorola.

En province Kirundo, ces membres de la milice Imbonerakure en uniforme noire, muni des motolora ont défilé devant les autorités provinciales et s'étaient alignés avant des militaires. Ils étaient commandés par le prénommé Joseph, démobilisé en 2005 au grade de colonnel.

Des entraînements paramilitaires en commune et province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 juin 2022 indique que du 26 juin au 2 juillet 2022, plus de 200 membres Imbonerakure du parti CNDD-FDD en provenance des six communes de la province Bururi ont suivi une formation paramilitaire au Lycée de Bururi. Selon des sources sur place, Ces Imbonerakure scandaient des chansons du parti CNDD-FDD en mettant en garde contre des membres des partis de l'opposition que s'ils n'adhèrent pas à leur parti, ils seront corrigés. Les parents des élèves dudit Lycée se sont inquiétés du fait que ces entraînements ont eu lieu alors que certains élèves internes étaient encore à cette école attendant des résultats de fin d'années.

IV. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des faits sécuritaires et à la gouvernance dans certaines allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différentes localités du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté. La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux